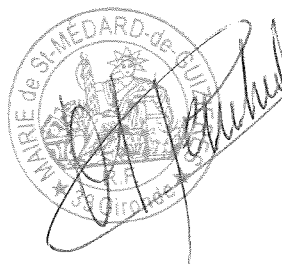


Le Maire  
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 12/10/2023  
Reçu en préfecture le 12/10/2023  
Publié le 13 OCT. 2023  
ID : 033-213304470-20231004-068\_2023-DE



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUSTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 068/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 13
- > votants : 17

**OBJET :**

**BAIL COMMERCIAL PLACE DE LA FRATERNITE**  
**Prise en charge financière Bail et État des Lieux**

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 27 septembre 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS :** Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

**ABSENTS :** M. Jean-Louis CHABROLLES (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Véronique GERARD*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil municipal que conformément à la délibération du 04 octobre 2022, un bail commercial et un état des lieux seront réalisés pour la location de la boulangerie sise 5 place de la Fraternité.

***Le conseil municipal, après débat et vote 17 Votes – 17 Pour***

- accepte que le bail de location de la boulangerie sise 5 place de la Fraternité soit réalisé par Maître Bellivier de Prin, Notaire à Coutras, pour un montant de 912€ (bail + état hypothécaire).
- accepte que l'état des lieux contradictoire soit établi par la société GPS (huissiers de justice) à Coutras, pour un montant de 326€.
- dit que les frais seront entièrement pris en charge par la commune. L'imputation budgétaire se fera sur le compte 6227 du budget communal.
- autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette question.

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.  
Pour copie conforme, le 11 octobre 2023

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

